



Kanton Zürich  
Gesundheitsdirektion



## Assurance maladie obligatoire pour membres de la famille non actifs résidants dans un pays de l'UE ou de l'AELE: Information générale

Gesundheitsdirektion  
Bereich KVG  
Stampfenbachstrasse 30  
Postfach  
CH 8090 Zürich  
Telefon +41 43 259 24 38  
Fax +41 43 259 52 10  
kvg@gd.zh.ch  
www.gd.zh.ch/kvg

Les membres de la famille non actifs sont également assujettis à l'assurance

Du fait des accords bilatéraux entre la Suisse, la Communauté Européenne (CE) et ses Etats membres ainsi que des accords AELE, sont assujettis à l'assurance maladie suisse non seulement les résidants originaires de ces pays, mais également, en principe, les membres non actifs de leur famille résidant dans un état membre de la CE ou de l'AELE. Ces personnes sont tenues à contracter une assurance-maladie de base suisse reconnue.

Assurance obligatoire en Suisse pour...

les membres de la famille non actifs en/au/aux Belgique, Bulgarie, Grèce, Irlande, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Tchéquie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie ou Chypre.

Dispense possible...

Les membres de la famille non actifs en Allemagne, France, Italie, Autriche ou Finlande et ceux en Espagne (des retraités seulement) peuvent demander la dispense de l'obligation de l'assurance-maladie à condition qu'ils soient assurés dans leur pays de résidence.

Exceptions pour...

Les membres de la famille non actifs en/au Danemark, Royaume-Uni, Liechtenstein, Suède, Espagne, Portugal ou Hongrie (sauf les membres de la famille des retraités). Ces personnes ne sont pas tenues à s'assurer en Suisse.

Réduction des primes également pour les membres de la famille résidant à l'étranger

Si la personne résidant en Suisse bénéficie d'une réduction des primes, les membres non actifs de sa famille, assurés en Suisse mais résidant dans un état membre de la CE ou de l'AELE, peuvent également demander une réduction des primes. Le formulaire de demande peut être retiré et déposé, muni de tous les documents nécessaires, à l'Office de l'assurance sociale du canton de Zurich (Sozialversicherungsanstalt Zürich).